

Election de la Commission de prévoyance

Employeur

Entreprise

Contrat n°

Election de la Commission de prévoyance

Type d'élection

- Première élection
 Élection complémentaire
 Election de renouvellement

Remarque: Lors d'une première élection ou d'un renouvellement, tous les représentants employeurs et salariés nommés doivent être mentionnés.

L'élection est valide à partir du

La composition de la commission a été votée le

Remarque: conformément au règlement d'organisation, la Commission de prévoyance est élue pour trois ans. Tous-tes les salarié-e-s assuré-e-s doivent être invité-e-s à participer à l'élection des représentant-e-s des salarié-e-s.

Représentant-e-s de l'employeur

Souhaitez-vous déclarer des représentant-e-s de l'employeur au sein de la Commission de prévoyance?

- Oui
 Non

L'employeur a nommé les personnes suivantes représentant-e-s de l'employeur:

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Représentant-e-s des salarié-e-s

Souhaitez-vous déclarer des représentant-e-s des salarié-e-s au sein de la Commission de prévoyance?

- Oui
 Non

Remarque: seul-e-s peuvent se présenter à l'élection des représentant-e-s des salarié-e-s les salarié-e-s issu-e-s des rangs des assuré-e-s qui ne sont pas membres de la direction de l'entreprise et qui ne participent pas au processus décisionnel en cas de décisions importantes, compte tenu des différentes catégories de salarié-e-s.

Les personnes suivantes ont été élues représentant-e-s des salarié-e-s:

Prénom

Nom

Police no

Courriel

Signature

A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom _____ Nom _____ Police no _____ Courriel _____

Signature _____ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom _____ Nom _____ Police no _____ Courriel _____

Signature _____ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom _____ Nom _____ Police no _____ Courriel _____

Signature _____ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom _____ Nom _____ Police no _____ Courriel _____

Signature _____ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

La Commission de prévoyance confirme la composition/le remaniement de la Commission de prévoyance ci-après et assure que tous-tes les salarié-e-s assuré-e-s ont été invité-e-s à participer à l'élection des représentant-e-s des salarié-e-s.

Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation en vigueur.

Dans la prévoyance professionnelle obligatoire, les dispositions relatives à la protection des données de la LPP s'appliquent (art. 85a ss LPP). Les dispositions de la LPD s'appliquent en complément. C'est la LPD qui s'applique à la prévoyance professionnelle uniquement surobligatoire (vous trouverez des informations à ce sujet, comme l'identité et les coordonnées des responsables, les finalités du traitement, etc. sur www.helvetia.ch/protectiondesdonnees).

Lieu et date

Cachet et signature de l'entreprise
